



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour de mai deux mille dix-sept, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Louis-Seize Sergerie, maire suppléant, ville de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant, ville de Sainte-Anne-des-Monts

Sont absents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie

RÉSOLUTION NUMÉRO 9851-05-2017

Ajournement de la séance ordinaire

À 20 h 30, IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS-SEIZE SERGERIE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ajourne la séance ordinaire au vendredi le douzième jour de mai 2017, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le douzième jour de mai deux mille dix-sept, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal

RÉSOLUTION NUMÉRO 9852-05-2017

Vérification du quorum et réouverture de la séance ordinaire

Après vérification du quorum, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rouvre la séance ordinaire à 19 h 42 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9853-05-2017

Motion de félicitations à M. Cyril Gilbeault

CONSIDÉRANT QUE les hôpitaux de Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts et Maria installeront chacun deux fauteuils d'hémodialyse pour les personnes souffrant d'insuffisance rénale avant la fin de 2017;

CONSIDÉRANT QUE la bonification de l'offre de services d'hémodialyse en Gaspésie a été un combat que nous avons mené de front depuis plus de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation citoyenne autour de cet enjeu et l'implication personnelle de M. Cyril Gibeault, souffrant d'insuffisance rénale, ont permis cette annonce ;

CONSIDÉRANT QUE la bataille de M. Gibeault pour obtenir des soins en région aura été remarquable et couronnée de succès;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite et remercie sincèrement M. Cyril Gibeault de Sainte-Anne-des-Monts par son implication citoyenne pour l'amélioration de l'offre de services d'hémodialyse sur le territoire de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9854-05-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9855-05-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 a été courriellé à chacun des maires le 5 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9856-05-2017

Adoption du procès-verbal de correction – résolution numéro 9825-04-2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro 9825-04-2017 titrée *Lots intramunicipaux, entente confidentielle*

avec le *Groupement forestier coopératif Shick Shock* a été courriellé à chacun des maires le 5 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro 9825-04-2017 titrée *Lots intramunicipaux, entente confidentielle avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock* tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 avril 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'avril et mai 2017.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme à titre de préfet suppléant, M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat. Le mandat de M. Landry se terminera en novembre 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 avril 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9857-05-2017

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 8 avril au 4 mai 2017:

Paiements : 364 569,06 \$

Factures : 47 389,33 \$

TOTAL : 411 958,39 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9858-05-2017

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 avril 2017 de 3 676,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9859-05-2017

Tableau des valeurs de la MRC, approbation, Audace

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9764-02-2017 titrée *Audace, tableau d'affichage des valeurs de la MRC* ;

CONSIDÉRANT QUE le montant autorisé est de 500 \$ maximum pour réaliser le tableau des valeurs de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la soumission de Audace est de 534,50 \$, plus taxes, soit 614,55 \$, pour ce tableau;

CONSIDÉRANT le dépassement de coût de 114,55 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte le dépassement de coût de 114,55 \$, lequel montant sera prélevé dans *Administration* ;
2. approuve l'affiche des valeurs de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9860-05-2017

Aire de repos, soumission Les Entreprises Fernand Gagnon inc.

CONSIDÉRANT QUE des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaitent qu'on aménage une aire de repos à l'extérieur du bâtiment du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a fait appel à des entrepreneurs :

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, lesquelles sont :

Soumissionnaires	Sans taxe	Avec taxes
Les Entreprises Fernand Gagnon inc.	1 594,45 \$	1 833,22 \$
Richard Cloutier, paysagiste	1 750,00 \$	2 012,06 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Les Entreprises Fernand Gagnon inc., de 1 594,45 \$, plus taxes, soit 1 833,22 \$, pour aménager une aire de repos à l'extérieur du centre administratif de la MRC, lequel montant sera prélevé dans *Administration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9861-05-2017

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 17-849 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 17-849 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 17-849;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 17-849 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9862-05-2017

Forum Gaspésie, représentants

CONSIDÉRANT QUE le Forum Gaspésie se tiendra le 18 mai 2017, à Bonaventure ;

CONSIDÉRANT QUE ce forum est une initiative conjointe des acteurs de développement de la Gaspésie, soit la Table des préfets élargie Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine et les organisations non gouvernementales et gouvernementales oeuvrant au développement de la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce forum a pour objectif de rassembler les acteurs de divers secteurs afin d'échanger sur les orientations de développement régional et de proposer une vision commune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate les huit personnes suivantes pour représenter la MRC au Forum Gaspésie prévu le 18 mai 2017, à Bonaventure :

M. Allen Cormier	Préfet, MRC
M. Sébastien Lévesque	Directeur général et secrétaire-trésorier, MRC
Mme Maryse Létourneau	Directrice générale, CLD
Mme Christine Normand	Coordonnatrice SANA, CLD
Mme Catherine Plamondon	Chargée de projet PDZA, Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles
M. Régis Auclair	Retraité
M. Yvan Landry	Musée de la Gaspésie
M. Steve Ouimet	Président, Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie

Au besoin, M. Frédéric DeRoy, agira comme substitut ;

2. paie les frais d'inscription et de déplacement aux représentants, lesquels frais seront prélevés dans le *Administration - Conseil*.
3. demande aux représentants de faire du covoiturage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9863-05-2017

Transfert d'un montant à CASA pour RESSORT, nouvelle fiduciaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie ne renouvellera pas l'*Entente de fiducie* pour la mise en œuvre, le développement et la coordination du Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RESSORT-GÎM) avec le Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE *Committee for anglophone social action* (CASA) est la nouvelle fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transfère 87 744,52 \$ au CASA pour la poursuite du mandat du RESSORT-GÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, FQM

Dépôt du communiqué de presse de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ayant pour titre 2^o *Rendez-vous du développement local et régional - La FQM mettra en place des cellules régionales des*

acteurs en développement économique, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Dépôt, également, du *Guide de soutien – Implantation de cellules régionales des acteurs en développement économique* de la Table de concertation sur le développement local et régional, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et ADGMRCQ.

COMMUNIQUÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, SYLVIE D'AMOURS, PORTE-PAROLE DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC, STATUT PARTICULIER DE LA MRC

Dépôt du communiqué de l'Assemblée nationale du Québec, Sylvie D'Amours, porte-parole de la Coalition Avenir Québec, ayant pour titre *Le gouvernement libéral attend quoi? Que les villages se vident?*, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RESSORT, ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2017

Dépôt des états des résultats au 31 mars 2017 du RESSORT est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9864-05-2017

Protocole d'entente pour le soutien à la coordination d'une instance régionale, Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente pour le soutien à la coordination d'une instance régionale* entre la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE Avenir d'enfants s'engage à verser à la MRC une subvention de 50 000 \$ couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE s'engage à respecter les obligations du *Protocole d'entente pour le soutien à la coordination d'une instance régionale* et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit protocole avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9865-05-2017

Protocole d'entente FAIR-volet 4, signature

CONSIDÉRANT le protocole d'entente *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) - Volet 4* entre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à soutenir le développement des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE, plus particulièrement, il vise à appuyer ces municipalités locales dans la réalisation d'activités d'entretien, de développement et d'amélioration de leurs infrastructures récréotouristiques, culturelles et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre s'engage à verser à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie une subvention de 130 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 144 444 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à respecter les obligations en vertu du protocole d'entente *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) - Volet 4* avec la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

2. s'engage à verser une mise de fonds de 14 444 \$ provenant des municipalités de son territoire et répartit la subvention octroyée de la façon suivante :

Répartition budgétaire par municipalité locale			
Municipalité	Mise de fonds	de Ministère	Total
Cap-Chat	2 222 \$	20 000 \$	22 222 \$
Sainte-Anne-des-Monts	4 445 \$	40 000 \$	44 445 \$
La Martre	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Marsoui	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Rivière-à-Claude	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Mont-Saint-Pierre	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
TNO de la MRC	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
TOTAL	14 444 \$	130 000 \$	144 444 \$

3. autorise le préfet à signer ce protocole d'entente;
4. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier mandataire dudit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9866-05-2017

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 24 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
30 000 \$	Inox Signature / Sainte-Anne-des-Monts - Expansion
12 600 \$	Clou de girafe / La Martre - Expansion
32 000 \$	Concept K / Sainte-Anne-des-Monts - Expansion
2 720 \$	Technologies Québec / Mont-Louis - Plan marketing numérique
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
4 000 \$	Concertation Jeunesse - Place aux jeunes Haute-Gaspésie 2017/2018
1 500 \$	Coopérative le levier des artisans / Mont-Louis - Marché du terroir
18 000 \$	Coopérative de solidarité du Cap / La Martre - Les Anges-Jardins
18 625 \$	Carrefour-Ressources / Sainte-Anne-des-Monts - Récupération alimentaire
Fonds Activités et animation du milieu	
2 000 \$	Corporation du tourisme de Mont-St-Pierre - Compétition mondiale de parapente de précision
2 800 \$	Gaspésie Gourmande GÎM - Partenariat financier
Reporté	La Moulinette / Mont-Louis - Démarrage - 6 500 \$
Non admissible	Vata (Yoga) / Sainte-Anne-des-Monts - Formation 1 200 \$
Mise à jour	Club Grands Espaces Gaspésie inc. /Sainte-Anne-des-Monts - Coût de projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9866A-05-2017

Fonds de développement des territoires, Résidence La Renaissance, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9760-02-2017 titrée *Fonds de développement des territoires, projets, aides financières* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a accordé une aide financière de 10 000 \$ à la Résidence La Renaissance dans le cadre du fonds de développement des territoires – fonds *Soutien aux entreprises* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 9760-02-2017 en retirant l'aide financière de 10 000 \$ accordée à Résidence La Renaissance dans le cadre du fonds de développement des territoires – fonds *Soutien aux entreprises*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9866B-05-2017

Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9456-06-2016 *Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins – Développement d'une technique écologique de tannage* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a accordé une aide financière de 1 500 \$ à Cuirs Marins pour le développement d'une technique écologique de tannage dans le cadre du fonds de développement des territoires – fonds *Soutien aux entreprises* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 9456-06-2016 en remplaçant le montant 1 500 \$ par 1 550 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9866C-05-2017

Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins, résolutions abrogées

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 9456-06-2016 titrée *Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins-Développement d'une technique écologique de tannage* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit, également, abroger la résolution numéro 9866B-05-2017 titrée *Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins, résolution modifiée* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 9456-06-2016 titrée *Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins-Développement d'une technique écologique de tannage* ;
2. abroge la résolution numéro 9866B-05-2017 titrée *Fonds de développement des territoires, Cuirs Marins, résolution modifiée*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9866D-05-2017

Fonds de développement des territoires, Technologies Québec (Mont-Louis), résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9727-01-2017 titrée *Fonds de développement des territoires, projets, aides financières* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a accordé une aide financière de 10 000 \$ à Technologies Québec (Mont-Louis) dans le cadre du fonds de développement des territoires – fonds local d'investissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 9727-01-2017 en retirant l'aide financière de

10 000 \$ accordée à Technologies Québec (Mont-Louis) dans le cadre du fonds de développement des territoires – fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9867-05-2017

Appui moral, Coopérative Le levier des artisans, projet d'acquisition 2017

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Le levier des artisans demande un appui moral pour son projet d'acquisition 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative a demandé une aide financière au CLD de La Haute-Gaspésie pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prenne sa décision après que le CLD de La Haute-Gaspésie se soit positionnée sur la demande d'aide financière de la Coopérative Le levier des artisans pour son projet d'acquisition 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9868-05-2017

Fiduciaire DIDS, prolongation

CONSIDÉRANT QUE la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de la Haute-Gaspésie n'a pas trouvé, jusqu'à maintenant, un organisme pour agir comme fiduciaire ;

CONSIDÉRANT QUE la DIDS n'a toujours pas enclenché les démarches en vue de s'incorporer ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie cessera d'agir comme fiduciaire de la DIDS le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la DIDS demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de prolonger son mandat de fiduciaire afin de lui permettre de s'incorporer ou de trouver un nouveau fiduciaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte, sur certaines conditions, de prolonger de six mois son mandat de fiduciaire de la DIDS, soit jusqu'au 31 décembre 2017, sans possibilité de prolongation, afin de lui permettre de s'incorporer;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour rédiger une entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9869-05-2017

Reconduction de l'entente de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT l'article 7.1 de ladite entente, signée le 27 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente peut être reconduite du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de reconduire l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers, signée le 27 mai 2014, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTEUR DES SERVICES D'INCENDIE, MODIFICATION DES PROTOCOLES D'APPEL INITIAL

À titre d'information, dépôt du mémo du directeur des Services d'incendie, M. Carol Dugas, adressé aux directeurs généraux et municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie, ayant pour objet *Modification des protocoles d'appel initial*, daté du 3 mai 2017.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9870-05-2017

Rapport financier 2016 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le *Rapport financier 2016*, exercice terminé le 31 décembre, de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est accompagné du *Sommaire de l'information financière* pour la même période ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport financier 2016*, exercice terminé le 31 décembre, de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

PRAN 2017-2018, DÉPÔT DES TRAVAUX PROJÉTÉS POUR EAUBOIS

Documents présentés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information, lesquels sont :

- √ Tableau : *T11_112002_R01851_E17_D01_Tableau_TSNC – TPI 2016-2018 – EAU-BOIS*
- √ Carte : *TPI 2016-2018 – Marsoui, rang 1, travaux 2017 – EAU-BOIS*
- √ Carte : *TPI 2016-2018 – La Martre – Mtagne bleue, travaux 2017 – EAU-BOIS*
- √ Carte : *TPI 2016-2018 – Cap-au-Renard, travaux 2017 – EAU-BOIS*
- √ Carte : *TPI 2016-2018 – La Martre – Église, travaux 2017 – EAU-BOIS*
- √ Carte : *TPI 2016-2018 – Capucins, travaux 2017 – EAU-BOIS*

PRAN 2017-2018, DEPOT DES TRAVAUX PROJÉTÉS POUR GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK

Dépôt du tableau, ayant pour titre *T11_112002_R01851_E17_D01_Tableau_TSNC – TPI 2016-2018 – GFCSS*, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

PRAN 2017-2018, DÉPÔT DES TRAVAUX PROJÉTÉS POUR LES TRAVAUX COMMERCIAUX

Dépôt du tableau, ayant pour titre *T11_112002_R01851_E17_D01_Tableau_TSC – Totaux – TPI 2016-2018*, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9871-05-2017

Devis technique pour la fourniture de services professionnels en génie forestier, modifications, Groupement forestier coopératif Shick Shock

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a autorisé la signature de l'annexe au contrat d'ingénierie avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit modifier le devis technique du 6 juin 2016 concernant la fourniture de services professionnels en génie forestier ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à ce devis technique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les modifications apportées au devis technique du 6 juin 2016 concernant la fourniture de services professionnels en génie forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAFIT (2015-2019), RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AU 31 MARS 2017

Dépôt du *Rapport de suivi de la consultation publique, PAFIT (2015-2019) – TFR 112-002* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Dépôt de courriels suite à la demande d'information sur l'état de situation du PRAN modifié et du permis d'exploitation de la part du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Sébastien Lévesque, du 3 mai 2017 :

- √ Entre le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC et l'ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock
- √ entre l'ingénieur forestier du Groupement forestier et l'ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

PAFIO (2015-2019), RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AU 31 MARS 2017

Dépôt du *Rapport de suivi de la consultation publique, PAFIO (2015-2019) – TFR 112-002* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Entente de délégation de gestion forestière TFR 112002 – Acceptation du PAFIO*, datée du 25 avril 2017, signée par le chef de l'unité de gestion, M. Alain Leblanc, ingénieur forestier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9872-05-2017

Projet d'agrandissement d'érablière sur le territoire forestier résiduel

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier, a soumis un projet d'agrandissement potentiel d'érablière sur le territoire forestier résiduel ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation acéricole est un des meilleurs usages possible de la forêt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE est favorable à la réalisation du projet d'agrandissement potentiel d'érablière sur le territoire forestier résiduel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9873-05-2017

Imposition de droits compensateurs dans l'industrie du bois d'œuvre, appui FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a dénoncé à l'Assemblée nationale l'imposition de droits compensateurs dans l'industrie du bois d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de la FQM en demandant au gouvernement du Canada de rassurer les communautés forestières en

offrant à l'industrie du bois d'œuvre canadienne un programme de prêt et de garantie de prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9874-05-2017

Entente de délégation de gestion, début des pourparlers, comité de gestion des lots intramunicipaux

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente de délégation de gestion* entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (MRC) arrivera à échéance le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2017, la MRC et le Ministère entameront les pourparlers pour conclure la prochaine entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le comité de gestion des lots intramunicipaux pour entamer les pourparlers avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour conclure la prochaine entente de délégation de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9875-05-2017

Engagement, entente de développement culturel triennale, ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril 2017, le ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, a annoncé que des sommes seraient disponibles afin de conclure des ententes de développement culturel triennales dès 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT les orientations qui seront privilégiées pour la prochaine séquence du programme *d'Aide aux initiatives de partenariat*, soit:

- a) Les prochaines ententes dont le Ministère conviendra devront comporter un menu d'actions couvrant une période de trois ans.
- b) Il n'est pas prévu de convenir de nouvelles ententes avant le printemps 2020.
- c) Les partenaires signataires devront faire connaître formellement leur volonté de s'engager dans une entente par le biais d'une résolution qui parviendra au Ministère au plus tard en mai 2017.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage dans une entente de développement culturel triennale dès 2017-2018, et ce, en entreprenant, dès que possible, les échanges pour convenir des modalités;
2. contribuera, pour la durée de cette entente, à hauteur de 30 000 \$, laquelle somme sera prélevée dans VVAP ;
3. autorise le préfet à signer ladite entente ;
4. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier mandataire de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9876-05-2017

Entente de développement touristique et culturel 2017 avec le CLD de La Haute-Gaspésie, signature

CONSIDÉRANT le projet *d'Entente de développement touristique et culturel 2017* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (MRC) et le Centre local de développement de La Haute-Gaspésie (CLD);

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est de définir le rôle, le financement et les responsabilités que la MRC confie au CLD ainsi que les conditions de leur exercice ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

CENTRE NATIONAL DE SERVICES CLIMATIQUES, LETTRE À LA MINISTRE DU REVENU NATIONAL

Dépôt de la lettre adressée à la ministre du Revenu national, Mme Diane Lebouthillier, ayant pour objet *Centre national de services climatiques, installation en Haute-Gaspésie*, datée du 11 avril 2017 et signée par le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier.

GRAND BAZAR, LA FONDATION LOUISE-AMÉLIE INC.

À titre d'information, dépôt de la lettre de La fondation Louise-Amélie inc., ayant pour objet *Grand bazar annuel de la Fondation Louise-Amélie*, datée du 4 avril 2017, signée par la directrice, Monic Caron.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9877-05-2017

Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, mandat à la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable

VU la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le processus de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus peut entraîner l'octroi de contrats de service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable pour:

- √ procéder à l'élaboration de devis techniques pour la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts
- √ rechercher des soumissionnaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9878-05-2017

Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, statut d'employée régulière

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, a terminé sa période probatoire;

CONSIDÉRANT QUE le travail de Mme Vallée a été évalué ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE donne le statut d'employée régulière à Mme Mélanie Vallée au poste de coordonnatrice à l'environnement et au développement durable à compter du 17 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9879-05-2017

Travaux de mise aux normes de la fosse septique de l'écocentre Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit effectuer des travaux pour la mise aux normes de la fosse septique de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise à effectuer des travaux pour la mise aux normes de la fosse septique de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9880-05-2017

Petites caisses, écocentres

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer des petites caisses pour les opérations des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de mettre à la disposition des employés des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis une petite caisse de 80 \$, pour chacun des écocentres, pour leurs opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 25.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».